



Déclaration de la CGT en début de séance plénière du CSEC du 16/01/25

La CGT n'est pas signataire de l'avenant numéro un de l'accord sur les mesures d'accompagnement. Car si elle pensait indispensable de revenir sur les périmètres du PSE, nous vous avons Mme la Présidente adressé un courrier le 20 décembre vous indiquant que nous souhaitions une réouverture des négociations, souhaitant une contrepartie pour les salariés pour le faire mettre dans la négociation.

En effet en **signant cet avenant sans contrepartie** la CFDT **fait un cadeau monumental à l'employeur au détriment des salariés d'APF Fh** :

- Réduction du coût du cabinet d'accompagnement qui aurait dû accompagner lors de la première phase plus de salariés et donc coûter plus cher à APF Fh.

Cette signature de la CFDT permet d'éviter le risque de non-homologation du PSE à l'employeur ou de recommencer intégralement la procédure.

Car en intégrant de nouveaux CSE dans la procédure du fait de l'obligation d'information consultation, le fait qu'ils n'aient pas le même temps d'information avant leur rendu d'avis, aurait potentiellement entraîné soit une rallonge de procédure ou un risque d'invalidation de la procédure par l'administration.

Enfin le choix de signer sans contrepartie reste **le plus gros complot contre les salariés d'APF Fh** que fait la CFDT, qui ne leur permet pas d'avoir de meilleures mesures d'accompagnements dans le cadre du PSE.

La CGT s'interroge sur les intérêts ou tractations qui ont conduit la CFDT à faire ce choix ?

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET dsc.cgt.apf@gmail.com ☎ 07 83 32 49 33

🌐 www.cgtapf.com 📘 <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>